

transports non sanitaires

bon de transport à échanger auprès d'un point de vente SNCF

convention SNCF Direction CV 520.130

BON N°

volet 1 à adresser après l'échange
à la caisse primaire d'assurance
maladie par le bureau de contrôle
comptable SNCF

partie à compléter par la caisse ou le centre émettant le bon de transport

• **centre ou caisse émettant le bon de transport**

nom et adresse

code organisme

• **organisme auquel doit être envoyé la facture**

nom et adresse

n° de compte courant SNCF ouvert au nom de cette CPAM

• **renseignements concernant le bénéficiaire du transport**

nom, prénom de l'assuré(e)

n° d'immatriculation

nom, prénom du bénéficiaire du transport si celui-ci n'est pas l'assuré(e)

l'état de santé de la personne transportée nécessite la présence d'un accompagnateur (*1 seul accompagnateur est prévu*)

non

oui

nom, prénom de l'accompagnateur

• **conditions de prise en charge du transport (base 2^{ème} classe exclusivement)**

→ nature de l'assurance au titre de laquelle est délivrée le bon de transport (AS, ALD, AT...):

→ le bénéficiaire du transport bénéficie d'une dispense totale d'avance des frais (ALD, AT, CMU):

oui - il n'a pas à faire l'avance des frais pour la délivrance des titres de transport dans la limite du tarif 2^{ème} classe pris en charge par la caisse¹

non - il doit régler 35% du prix du billet 2^{ème} classe qui reste à sa charge¹

→ le motif du déplacement :

→ le parcours :

- aller - de

à

via

- retour - de

à

via

→ ce bon de transport est valable jusqu'au :

timbre sec du centre ou de la caisse authentifiant
l'émission du bon de transport

bon établi le _____, à _____
coordonnées téléphoniques et signature du représentant de
la caisse ou du centre émetteur du bon de transport

signature du titulaire du bon ou de son
représentant

partie réservée à la SNCF *

la personne transportée est titulaire d'une réduction à titre personnel non oui - nature : _____ taux : _____ %

l'accompagnateur est titulaire d'une réduction à titre personnel non oui - nature : _____ taux : _____ %

• **les titres de transport délivrés au bénéficiaire et éventuellement à l'accompagnateur (compléter 1 ligne par déplacement et par personne)**

	catégorie (1 ^{ère} ou 2 ^{ème} classe)	n° du titre	prix TTC 2 ^{ème} classe	prix réellement payé par la personne transportée ²	montant restant à la charge de la caisse
bénéficiaire (aller)					
bénéficiaire (retour)					
accompagnateur (aller)					
accompagnateur (retour)					

timbre à date de la gare d'émission des titres de transport

montant total dû par la caisse

La loi 78.17 du 6.1.78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations. (articles L377.1 du Code de la sécurité sociale, 441.1 du Code pénal)

réf **cnamts 638.12.2001**

* **A partir du 01.01.2002 les montants doivent être indiqués en euros.**

¹ Le bénéficiaire peut cependant voyager en 1^{ère} classe. Dans ce cas, le supplément reste à la charge du bénéficiaire du transport et doit être réglé lors de la délivrance des titres de transport

transports non sanitaires

bon de transport à échanger auprès d'un point de vente SNCF

convention SNCF Direction CV 520.130

BON N°

volet 2 à conserver
par le bureau de contrôle
comptable SNCF après
l'avoir complété et délivré
les titres de transport

partie à compléter par la caisse ou le centre émettant le bon de transport

• **centre ou caisse émettant le bon de transport**

nom et adresse

code organisme

• **organisme auquel doit être envoyé la facture**

nom et adresse

n° de compte courant SNCF ouvert au nom de cette CPAM

• **renseignements concernant le bénéficiaire du transport**

nom, prénom de l'assuré(e)

n° d'immatriculation

nom, prénom du bénéficiaire du transport si celui-ci n'est pas l'assuré(e)

l'état de santé de la personne transportée nécessite la présence d'un accompagnateur (*1 seul accompagnateur est prévu*)

non

oui

nom, prénom de l'accompagnateur

• **conditions de prise en charge du transport (base 2^{ème} classe exclusivement)**

→ nature de l'assurance au titre de laquelle est délivrée le bon de transport (AS, ALD, AT...):

→ le bénéficiaire du transport bénéficie d'une dispense totale d'avance des frais (ALD, AT, CMU):

oui - il n'a pas à faire l'avance des frais pour la délivrance des titres de transport dans la limite du tarif 2^{ème} classe pris en charge par la caisse¹

non - il doit régler 35% du prix du billet 2^{ème} classe qui reste à sa charge ¹

→ le motif du déplacement :

→ le parcours :

- aller - de

à

via

- retour - de

à

via

→ ce bon de transport est valable jusqu'au :

timbre sec du centre ou de la caisse authentifiant
l'émission du bon de transport

bon établi le _____, à _____
coordonnées téléphoniques et signature du représentant de
la caisse ou du centre émetteur du bon de transport

signature du titulaire du bon ou de son
représentant

partie réservée à la SNCF *

la personne transportée est titulaire d'une réduction à titre personnel non oui - nature : _____ taux : _____ %

l'accompagnateur est titulaire d'une réduction à titre personnel non oui - nature : _____ taux : _____ %

• **les titres de transport délivrés au bénéficiaire et éventuellement à l'accompagnateur (compléter 1 ligne par déplacement et par personne)**

	catégorie (1 ^{ère} ou 2 ^{ème} classe)	n° du titre	prix TTC 2 ^{ème} classe	prix réellement payé par la personne transportée ²	montant restant à la charge de la caisse
bénéficiaire (aller)					
bénéficiaire (retour)					
accompagnateur (aller)					
accompagnateur (retour)					

timbre à date de la gare d'émission des titres de transport

montant total dû par la caisse

La loi 78.17 du 6.1.78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations. (articles L377.1 du Code de la sécurité sociale, 441.1 du Code pénal)

réf **cnamts 638.12.2001**

* **A partir du 01.01.2002 les montants doivent être indiqués en euros.**

¹ Le bénéficiaire peut cependant voyager en 1^{ère} classe. Dans ce cas, le supplément reste à la charge du bénéficiaire du transport et doit être réglé lors de la délivrance des titres de transport

transports non sanitaires

bon de transport à échanger auprès d'un point de vente SNCF convention SNCF Direction CV 520.130

BON N°

volet 3 à conserver par
la caisse primaire
d'assurance maladie

partie à compléter par la caisse ou le centre émettant le bon de transport

• **centre ou caisse émettant le bon de transport**

nom et adresse

code organisme

• **organisme auquel doit être envoyé la facture**

nom et adresse

n° de compte courant SNCF ouvert au nom de cette CPAM

• **renseignements concernant le bénéficiaire du transport**

nom, prénom de l'assuré(e)

n° d'immatriculation

nom, prénom du bénéficiaire du transport si celui-ci n'est pas l'assuré(e)

l'état de santé de la personne transportée nécessite la présence d'un accompagnateur (*1 seul accompagnateur est prévu*)

non

oui

nom, prénom de l'accompagnateur

• **conditions de prise en charge du transport (base 2^{ème} classe exclusivement)**

→ nature de l'assurance au titre de laquelle est délivrée le bon de transport (AS, ALD, AT....) :

→ le bénéficiaire du transport bénéficie d'une dispense totale d'avance des frais (ALD, AT, CMU....) :

oui - il n'a pas à faire l'avance des frais pour la délivrance des titres de transport dans la limite du tarif 2^{ème} classe pris en charge par la caisse¹

non – il doit régler 35% du prix du billet 2^{ème} classe qui reste à sa charge¹

→ le motif du déplacement :

→ le parcours :

- aller – de

à

via

- retour – de

à

via

→ ce bon de transport est valable jusqu'au :

timbre sec du centre ou de la caisse authentifiant
l'émission du bon de transport

bon établi le , à
coordonnées téléphoniques et signature du représentant de
la caisse ou du centre émetteur du bon de transport

signature du titulaire du bon ou de son
représentant

La loi 78.17 du 6.1.78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations. (articles L377.1 du Code de la sécurité sociale, 441.1 du Code pénal)

réf **cnamts 638.12.2001**

¹ Le bénéficiaire peut cependant voyager en 1^{ère} classe. Dans ce cas, le supplément reste à la charge du bénéficiaire du transport et doit être réglé lors de la délivrance des titres de transport